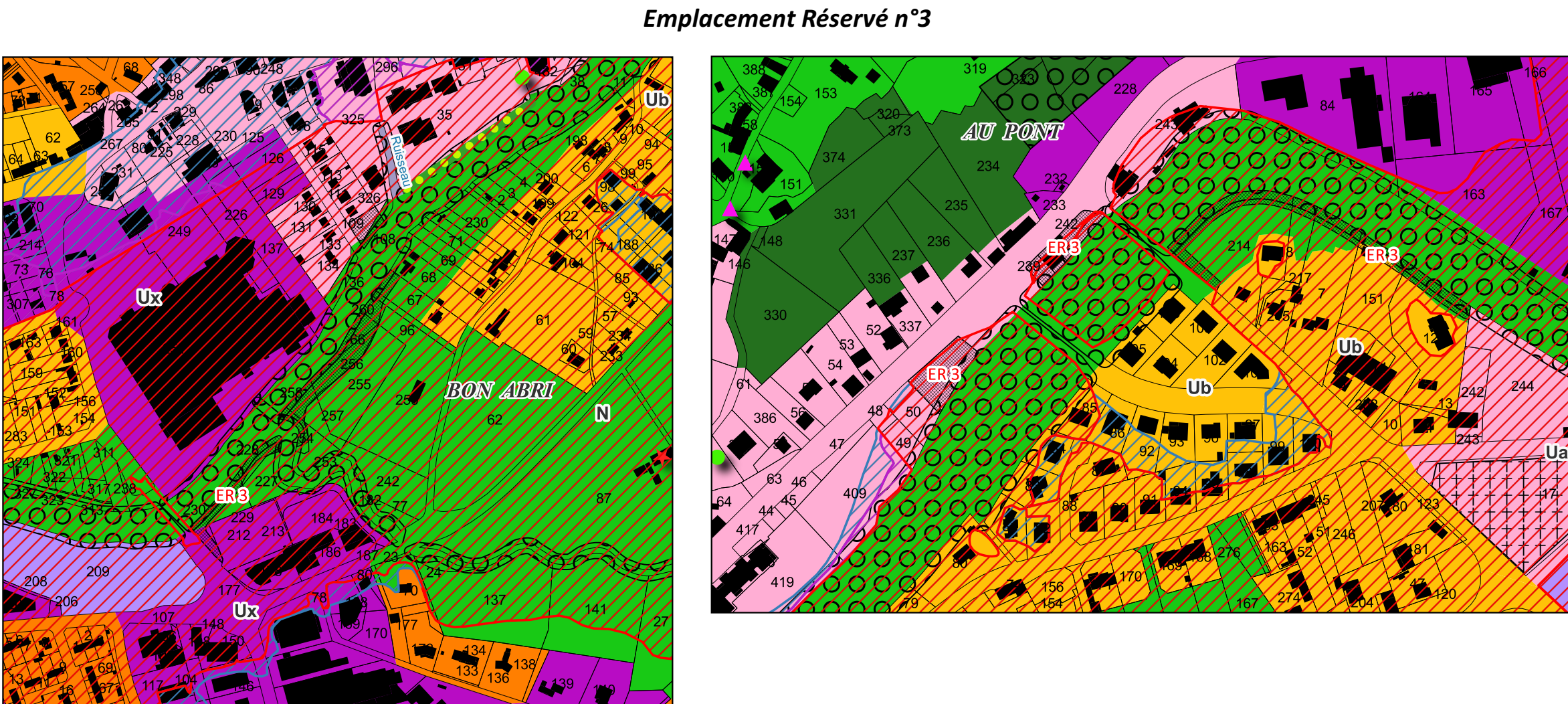
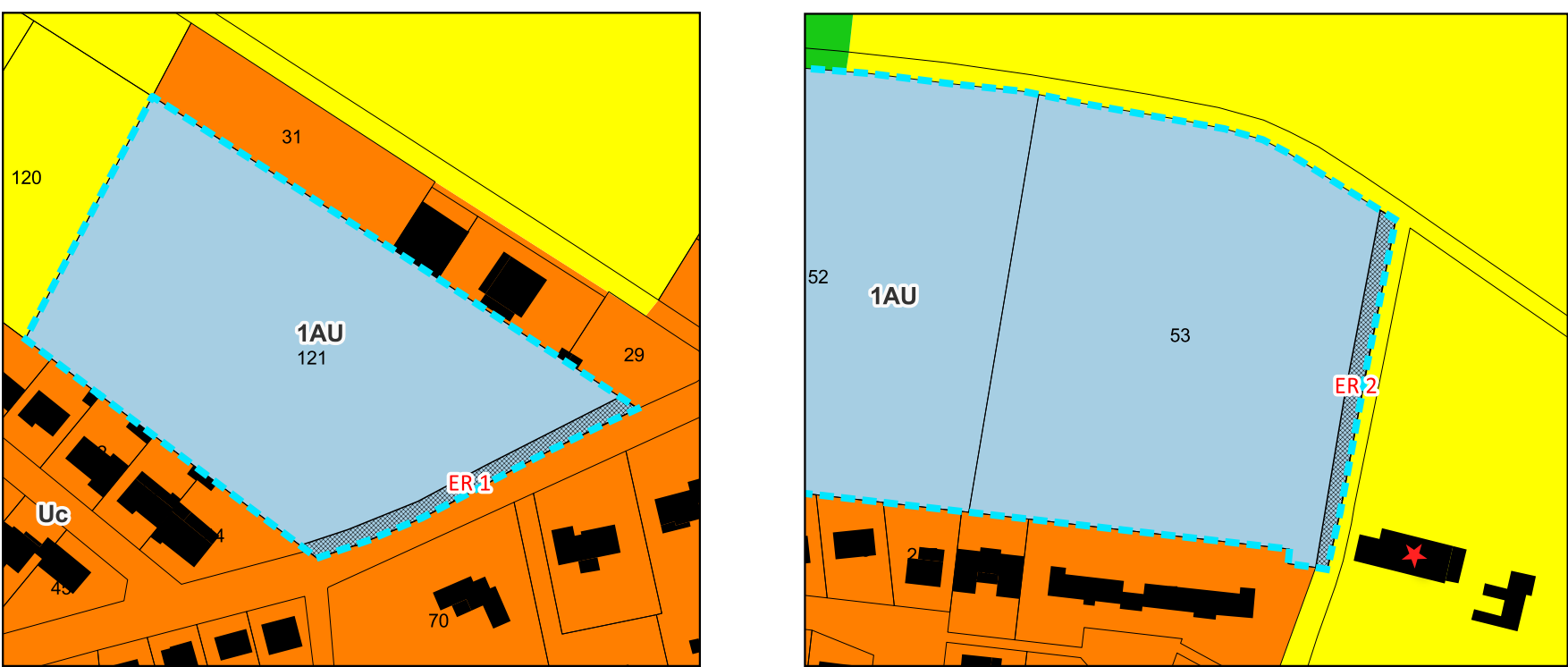




Liste des Emplacements Réservés (ER)

N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER n°1	Élargissement de la voie (Rue Alfred de Musset)	Commune	530
ER n°2	Élargissement chemin menant à la voie verte	Commune	500
ER n°3	Réalisation de la voie verte	CABB	9 032

Les différentes zones du PLU

- Ua : Zone urbaine correspondant au cœur de ville
- Ub : Zone urbaine mixte
- Uc : Zone urbaine
- Ux : Zone urbaine à destination d'activité
- Ue : Zone urbaine à destination d'équipement
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- 2AU : Zone à urbaniser à moyen ou long terme
- 2AUx : Zone à urbaniser à moyen ou long terme à destination d'activité
- A : Zone agricole
- Ah : Zone agricole constructible (STECAL)
- N : Zone naturelle
- Nh : Zone naturelle constructible (STECAL)
- Ni : Zone naturelle de loisirs (STECAL)
- Np : Zone naturelle protégée

Informations diverses

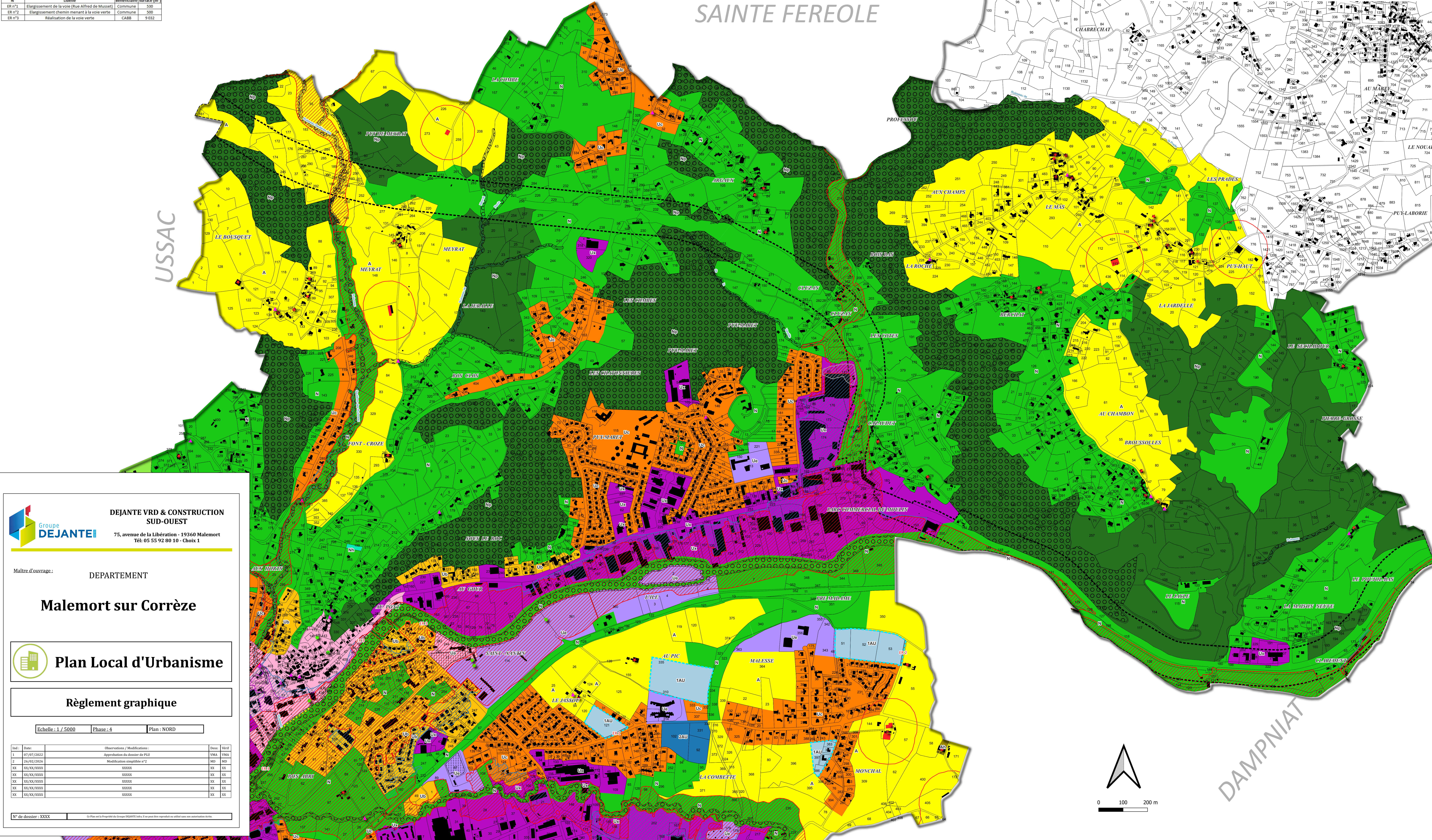
- Recu au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Données agricoles
- Bâtiments d'élevage
- Périmètre de protection autour des bâtiments d'élevage (100 m)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Bande de précaution
- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone violette
- Prescriptions édictées au travers du PLU
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Batiment agricole susceptible de changer de destination

Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Éléments de paysage protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Alignement d'arbres à protéger, conserver et mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme



DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST

75, avenue de la Libération - 19360 Malemort
Tél: 05 55 92 80 10 - Choix 1

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT

Malemort sur Corrèze

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Ind.	Date	Observations / Modifications :	Dess.	Vérif.
1	01/07/2022	Approbation du dossier de PLU	PM	PM
2	26/02/2025	Modifications simplifiées n°2	MD	MD
XX	XX/XX/XXXX	XXXXX	XX	XX
XX	XX/XX/XXXX	XXXXX	XX	XX
XX	XX/XX/XXXX	XXXXX	XX	XX
XX	XX/XX/XXXX	XXXXX	XX	XX
XX	XX/XX/XXXX	XXXXX	XX	XX

N° de dossier : XXXX

Le Plan est la propriété du Groupe DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.